



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°4.2

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THEMATIQUE

PLU	PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION
Révision générale	9 juillet 2015	8 juin 2023	14 mars 2024

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du : 14 mars 2024.

OAP POUR LA MISE EN VALEUR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT THÉMATIQUES

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques permettent, entre autres, de définir une stratégie globale pour « mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ».

Les OAP thématiques visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives à appliquer lors de projets d'aménagement et de construction. Elles énoncent des actions et orientations à l'intention de l'ensemble des porteurs de projets. Ce type d'OAP est particulièrement adapté pour réfléchir à l'intégration du projet urbain à l'échelle communale.

À travers le présent document, la commune de Saujon affiche la volonté de sensibiliser tout un chacun et d'orienter les projets d'aménagement et de construction pour qu'ils contribuent à mettre en valeur les continuités écologiques en imposant des principes d'urbanisation (avec un lien de compatibilité), en complément des prescriptions définies par le règlement (pièces écrites et graphiques).

OBJECTIFS DE L'OAP POUR LA MISE EN VALEUR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

L'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour la **mise en valeur des continuités écologiques** a pour vocation d'**enrayer la perte de biodiversité** sur la commune. Les différents milieux naturels, agricoles et même urbains du territoire accueillent une **diversité d'espèces végétales et animales constitutifs de la biodiversité locale**.

Le maintien de cette diversité du vivant repose sur la préservation des différents habitats existants (**réservoirs de biodiversité**) et des connexions entre ces milieux pour permettre aux espèces de circuler ou d'interagir (**corridors écologiques**). Ce maillage de milieux reliés entre eux est désigné sous les termes «continuités écologiques» ou de «Trames Vertes et Bleues ».

Les réservoirs de biodiversité sont des **zones vitales, riches en biodiversité**, au sein desquels les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, repos...).

Les corridors écologiques représentent des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore. Ils assurent des **connexions** entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des **conditions favorables** à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

La notion de continuités écologiques se définit alors par l'association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Ces continuités écologiques sont considérées comme fonctionnelles lorsqu'elles sont constituées de milieux à **caractères naturels diversifiés**, favorables au déplacement des espèces et lorsqu'elles sont **peu fragmentées**.

La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques impliquent d'**agir partout où cela est possible** : sur les espaces naturels et agricoles, les espaces urbains et d'urbanisation future.

L'OAP pour la mise en valeur des continuités écologiques porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les **opérations d'urbanisation et d'aménagement** et les **décisions de chaque porteur de projet**.

LA TRAME VERTE ET BLEUE DE SAUJON

La **Trame Verte et Bleue de Saujon** se compose de différents milieux écologiques et éléments constitutifs de continuités écologiques : des prairies, des boisements, des zones humides ainsi qu'un réseau hydrographique qui maille l'ensemble de la commune.

Les réservoirs de biodiversité

De grandes zones servant de réservoirs de biodiversité se dégagent sur le territoire de la commune. Les réservoirs sont issus de deux grandes entités naturelles : les cours d'eau de la Seudre et du Bertu. En effet, les marais de la Seudre, et la vallée du Bertu concentrent les réservoirs de biodiversité du territoire :

Tout d'abord au nord de la commune, d'ouest en est, se répartissent les marais de l'Aubat, de la Cornillère et de la Dercie. Plus au sud-est, on retrouve les marais de la Seudre (Grand Marais et le marais en amont de Saujon), qui présente les mêmes caractéristiques. Ils forment un réservoir de biodiversité en offrant un espace de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux en particulier. La présence de marais plats, de prairies à joncs, de pelouses et d'espaces de boisements humides épars (Frênaies ou Chênaies) permet le développement d'une avifaune et d'une faune remarquable. Au niveau avifaunistique la commune de Saujon accueille une richesse spécifique importante d'oiseaux.

On retrouve ensuite au sud-est de la commune le ruisseau de Rangeard et la vallée du Bertu. Le réseau hydrographique ainsi que ces milieux associés (prairies et boisements humides) permettent le développement d'une ou plusieurs parties du cycle de vie de plusieurs espèces, profitant de ce milieu et du cours d'eau, indispensable à leur développement.

Boisements et milieu dulcicole : corridors écologiques de Saujon

Deux grands milieux façonnent les corridors écologiques de la commune : le réseau hydrographique et les espaces de marais et de boisements humides.

- Au niveau de la trame bleue, on retrouve ainsi un corridor écologique principal qui suit la Seudre, d'ouest en est, et constitue le cœur de la trame bleue. De nombreux petits corridors suivent ensuite le chevelu hydrographique secondaire : Le Bertu, le Riveau, le Monnard principalement. Ces corridors permettent le déplacement d'espèces piscicoles, ou d'autres espèces inféodées aux milieux aquatiques.
- Les corridors écologiques de la trame verte traversent essentiellement les prairies humides liées aux marais de la Seudre et les quelques boisements, permettant aux différentes espèces du territoire de rejoindre les réservoirs de biodiversité où elles peuvent effectuer plusieurs cycles de leur développement.

Les corridors écologiques en milieu urbain

Au sein du milieu urbain dense de Saujon, existe une trame écologique limitée et dégradée, représentée à plusieurs endroits :

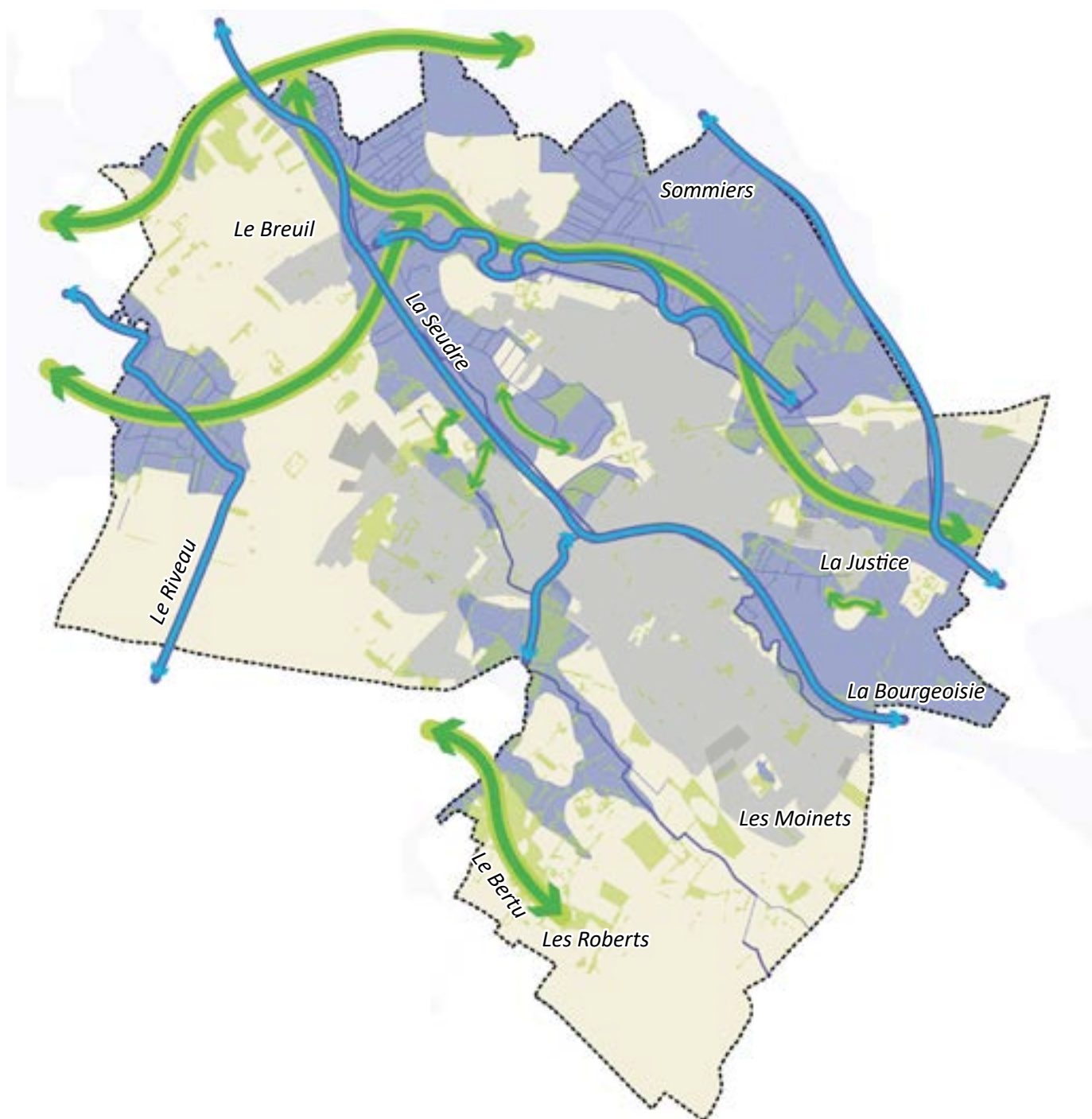
- Au niveau du réseau hydrographique urbain : la Seudre, le Bertu, le Riveau, le Monnard qui peuvent parfois se situer à proximité des enveloppes urbaines.
- Au niveau de l'aire de la Landes, un corridor permet aux espèces de rejoindre les zones humides du Grand Marais et celles du Marais de la Dercie, et contourne ainsi l'infrastructure de loisir.

Ces différents espaces constituent un enjeu fort pour la trame verte et bleue urbaine puisqu'ils se trouvent enclavés dans un milieu urbain dense, qui coupe les possibilités de déplacement et dégradent ainsi leur fonctionnalité et leur rôle de corridor écologique.


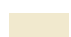
Les cours d'eau de la Seudre, de Bertu, le Riveau, le Monnard, leurs vallées et les milieux humides du Marais de la Seudre représentent ainsi des milieux à très forts enjeux écologiques car ils constituent des corridors fondamentaux ou bien des réservoirs de biodiversité utilisés par la flore et la faune.

La prise en compte des continuités écologiques est primordiale dans les politiques de gestion du territoire. Dans les aménagements futurs il est **indispensable de prendre en considération l'approche de la continuité écologique**. L'urbanisation de nouveaux secteurs représente un **risque de fragmentation accrue des milieux**. Cette fragmentation peut être atténuée par l'application des principes d'aménagements énoncés dans l'**OAP pour la mise en valeur des continuités écologiques**.


LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE SAUJON À METTRE EN VALEUR






LA TRAME VERTE À PROTÉGER

-  Corridors écologiques
-  Milieux à potentiel agronomique, biologique et écologique

LA TRAME BLEUE À PROTÉGER

-  Réservoirs et corridors écologiques

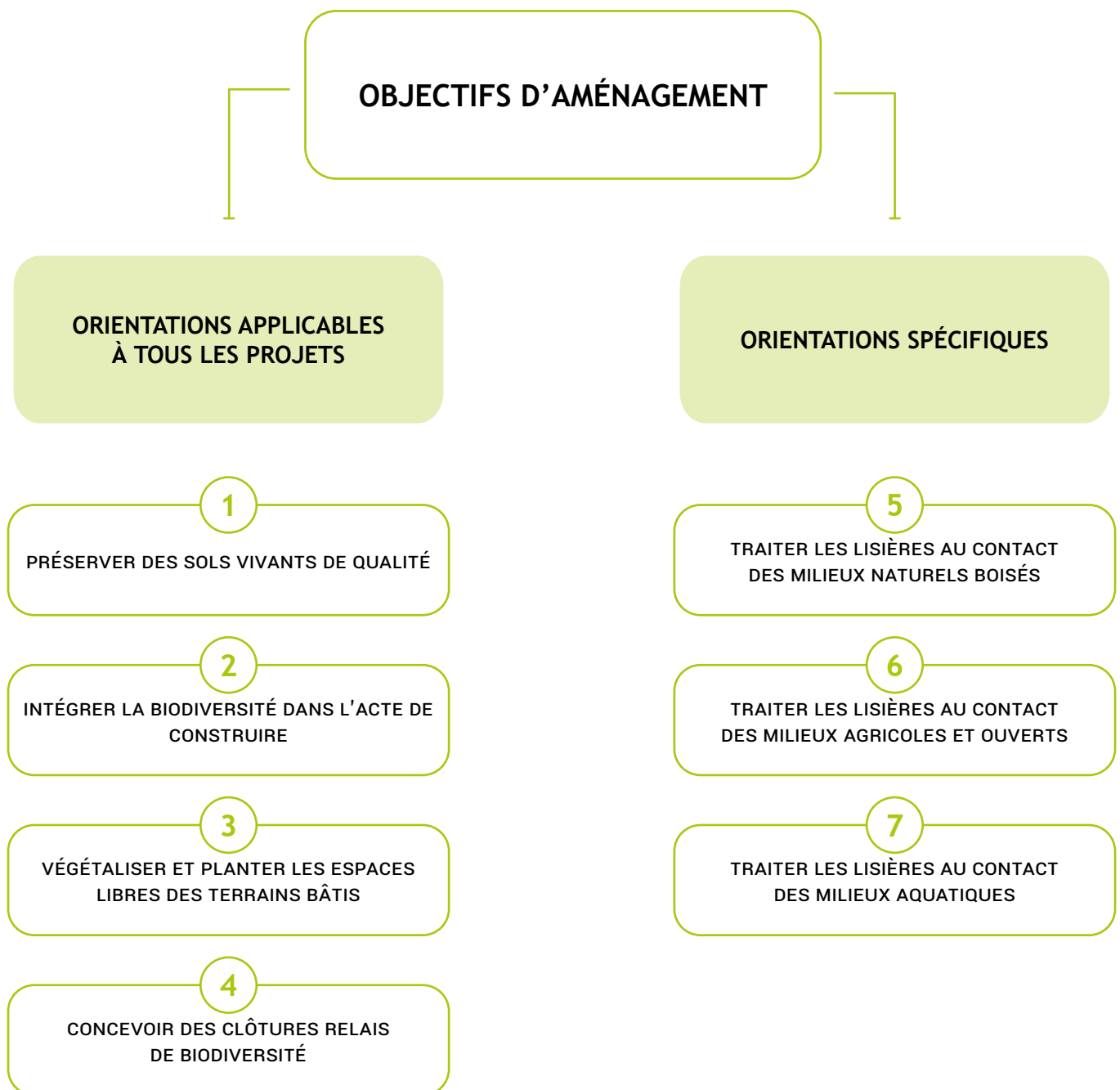
LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À CRÉER OU RESTAURER

-  Axes de diffusion et de connexion de la Trame verte
-  Axes de diffusion et de connexion de la Trame Bleue
-  Espaces urbanisés et nature en ville

OBJECTIFS DE L'OAP POUR LA MISE EN VALEUR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Afin de répondre aux ambitions de mise en valeur des continuités écologiques et d'apporter des préconisations précises et spécifiques en fonction des enjeux environnementaux et des situations, l'OAP pour la mise en valeur des continuités écologiques définit deux types d'orientations :

- Des orientations applicables à tous les projets d'aménagement et de construction qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire.
- Des orientations spécifiques qui s'appliquent aux abords des milieux constitutifs des continuités écologiques



ORIENTATIONS APPLICABLES À TOUS LES PROJETS

Sur l'ensemble du territoire communal les projets doivent contribuer au développement des continuités écologiques et favoriser la gestion des eaux pluviales.

1

PRÉSERVER DES SOLS VIVANTS DE QUALITÉ

2

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS L'ACTE DE CONSTRUIRE

3

VÉGÉTALISER ET PLANTER LES ESPACES LIBRES DES TERRAINS BÂTIS

4

CONCEVOIR DES CLÔTURES RELAIS DE BIODIVERSITÉ

01 : PRÉSERVER DES SOLS VIVANTS ET DE QUALITÉ

Les projets d'aménagements et de construction exercent une pression notable sur les sols, par des changements d'usages (imperméabilisation et fragmentation des sols, destruction de milieux naturels, déploiement d'infrastructures, artificialisation des terres, mise en culture etc.) entraînant la destruction ou la fragmentation des habitats, réduisant les espaces essentiels au cycle de vie des espèces.

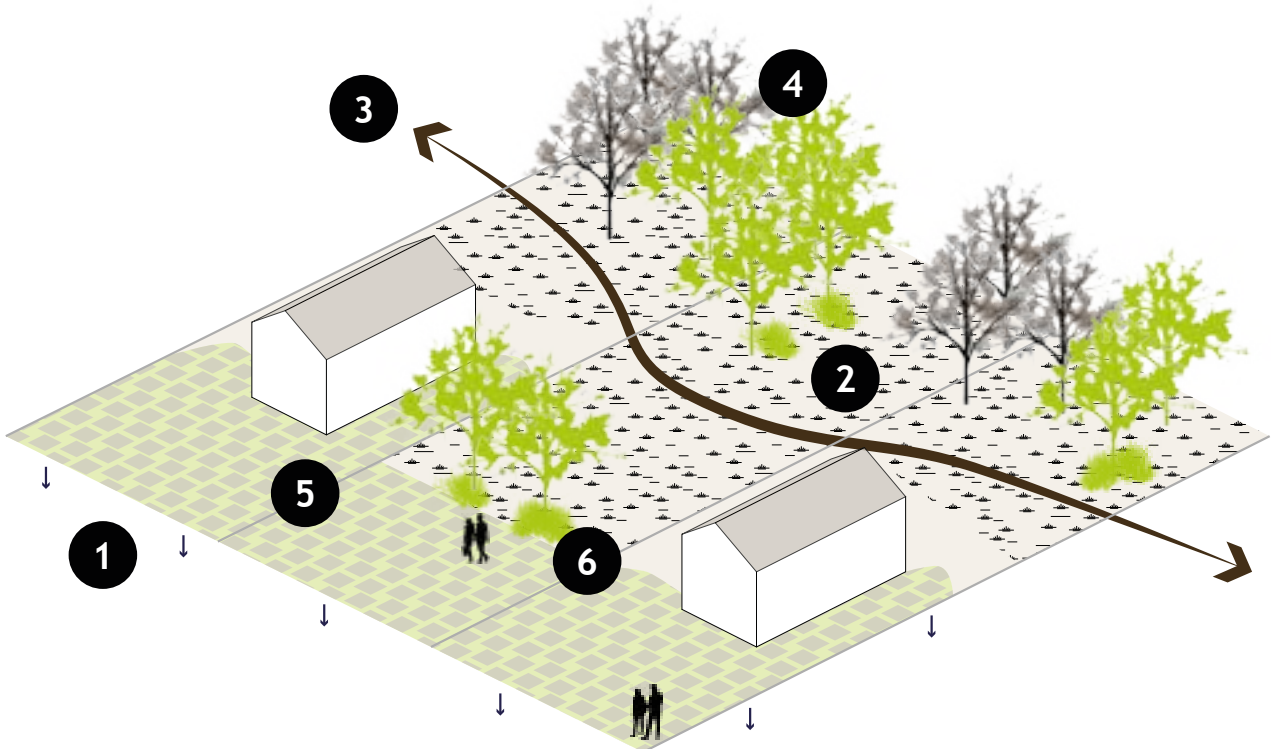
La préservation de la qualité des sols garantit des aménités pour l'ensemble des êtres vivants. Un sol qualitatif permet le développement du végétal, le respect du cycle naturel de l'eau, la régulation du climat et représente l'opportunité de créer des lieux attractifs pour les usagers comme pour la faune. Cette continuité des sols en pleine terre peut être désignée sous le terme de "trame brune".

1 Maintenir et restaurer la perméabilité des sols en assurant une gestion des eaux pluviales à la parcelle

2 Favoriser les espaces de pleine terre et limiter l'artificialisation des sols pour permettre l'infiltration et la filtration des eaux ainsi que pour constituer des habitats de qualité pour de nombreuses espèces

3 Maintenir au maximum les cœurs d'îlots et les fonds de parcelle en pleine terre en privilégiant leur connexion pour maintenir ou étendre la trame brune de la commune

4 Éviter dans la mesure du possible le morcellement des espaces plantés en privilégiant les continuités de végétation avec les parcelles voisines ou les espaces collectifs



5 Privilégier les matériaux perméables ou semi-perméables (graviers stabilisés, dalles alvéolées ou enherbées, pavés drainants etc.) pour l'aménagement des cheminements piétons et des espaces de mobilités douces, des aires de jeux et des stationnements, qui permettent à la végétation de prendre racine et de retenir puis d'infiltrer les eaux pluviales

6 Accompagner les surfaces imperméabilisées d'espaces de végétation (arbres de pluie, pieds d'arbre végétalisés), d'espaces poreux permettant une immersion localisée et temporaire (jardins de pluie, noues, fossés, tranchée drainante, bassin d'infiltration etc.) ou pouvant être recouverts de terre végétale (dalle, toiture végétalisée etc.)

02 : INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS L'ACTE DE CONSTRUIRE

La diversité du vivant est limitée en milieu urbain par la faible part des espaces favorables à la nature. Les éléments bâtis peuvent cependant constituer des espaces relais entre des espaces naturels, participer au respect du cycle de l'eau et accueillir une diversité d'espèces végétales.

Intégrer la biodiversité à l'échelle du bâti participe au développement des continuités écologiques au sein des quartiers et apporte un cadre de vie agréable pour les usagers (fraîcheur, qualité de l'air, bénéfiques sur la santé, etc.).

1

Regrouper au maximum les constructions (extension, bâtiment d'exploitation, équipement d'intérêt collectif etc.) permettant de limiter les surfaces artificialisées

2

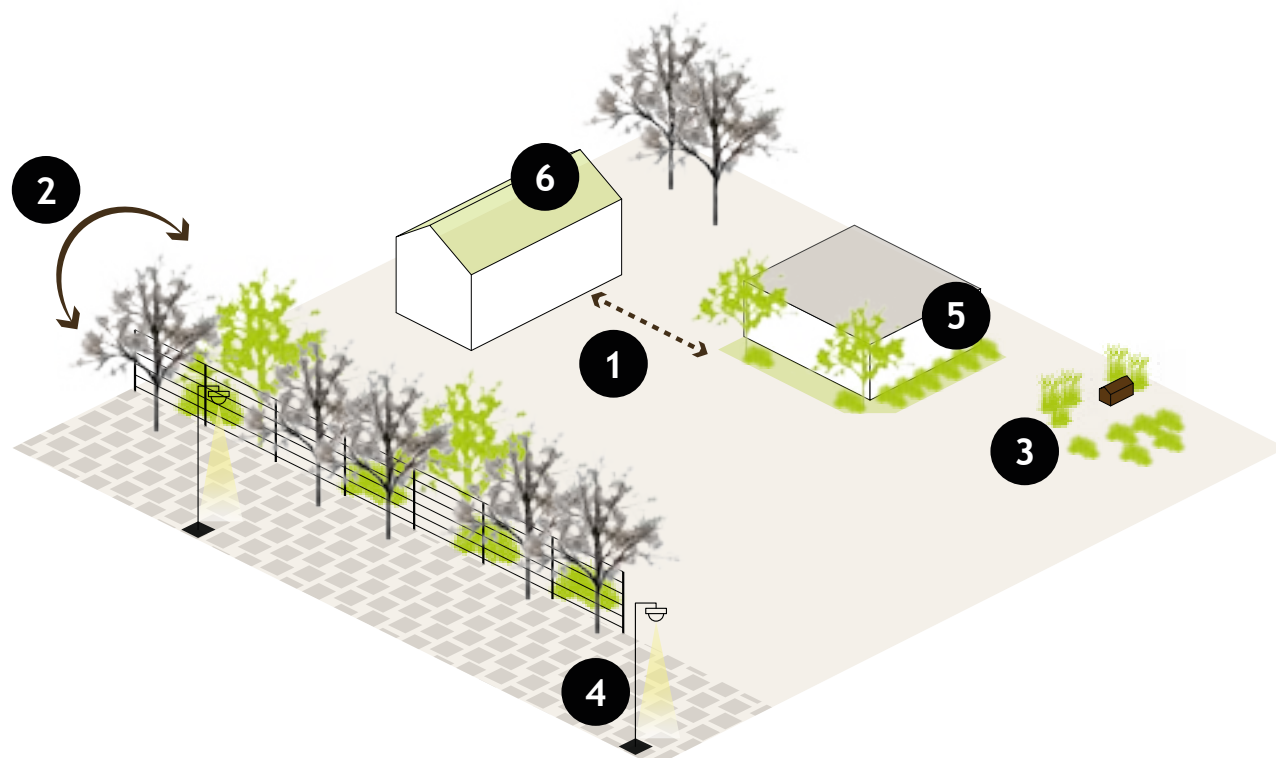
Travailler la végétalisation des interfaces entre les espaces publics et privés permettant d'assurer une continuité de végétation de chaque côté des limites séparatives

3

Favoriser l'installation de zones refuges pour la petite faune (gîtes à chauves-souris, nichoirs, hôtels à insectes, etc.)

4

Limiter les éclairages en période nocturne, mettre en place des éclairages de teinte jaune, orientés vers le bas et adaptés à l'usage des lieux, permettant de respecter le cycle de vie des espèces (trame noire)



5

Aménager les façades par des dispositifs de végétalisation (installation de plantes grimpantes sur les murs, plantation des pieds de murs et des murets) lorsque les conditions d'entretien et d'ensoleillement assurent le développement des végétaux et leur pérennité

6

Aménager les toitures et les dalles des emprises bâtis enterrées lorsque le programme de construction le permet, par des dispositifs de végétalisation. La mise en œuvre des toitures végétalisées est adaptée en fonction de l'inclinaison du toit et du type de végétaux souhaités

O3 : VÉGÉTALISER ET PLANTER LES ESPACES LIBRES DES TERRAINS BÂTIS

La présence de végétal dans les projets d'aménagement et de construction apporte des bienfaits notables pour l'environnement (accueil de biodiversité, régulation du climat, qualité de l'air, écoulement des eaux et protection des sols).

La multiplication des espaces végétalisés assure la connectivité des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité. Pérenniser des espaces végétalisés favorise également le bien-être et la santé des habitants.

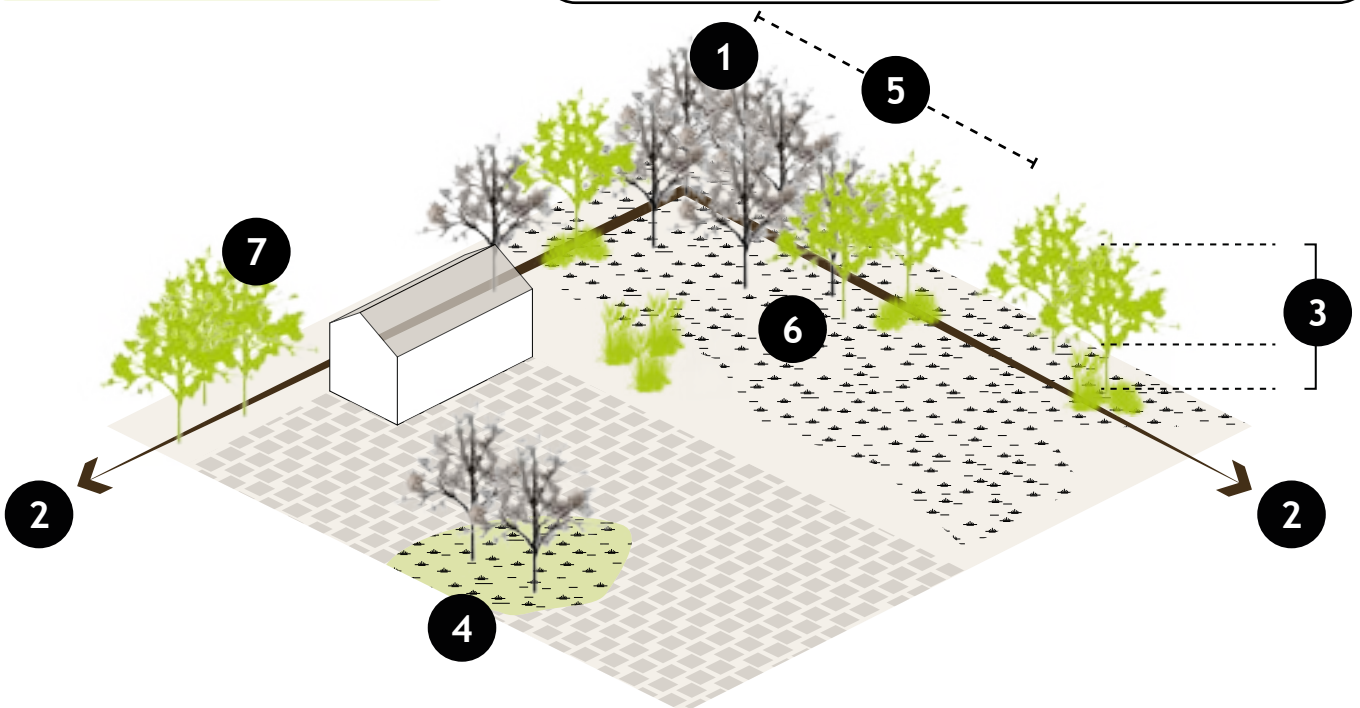
Intégrer la composante végétale dès la conception des projets permet de mailler la ville d'espaces de nature, jusque dans les secteurs les plus denses.

1 Maintenir au maximum les éléments naturels existants (arbres, haies, bandes enherbées, espaces de végétation spontanée, etc.)

2 Planter les plantations en continuité des espaces favorables à la nature existants afin de renforcer les corridors écologiques

3 Composer les aménagements à partir de plusieurs strates végétales (herbacée, arbustive, arborée), comportant de préférence diverses essences locales fleurissantes et nourricières permettant l'accueil de la faune

4 Protéger les arbres et leur système racinaire en maintenant une surface en pleine terre autour des troncs et un sol non tassé et sans déblai ou affouillement du sol d'une profondeur supérieure à 20 cm



5 Préférer les compositions végétales diversifiées types haies mixtes ou champêtres à des organisations en bande linéaire mono-spécifiques (voir la palette végétale recommandée dans le règlement)

6 Entretenir les plantations en respectant des principes de gestion différenciée : fauches tardives permettant de favoriser le développement de la biodiversité, gestion extensive des espaces enherbés, techniques alternatives de désherbage (manuelle, mécanique etc.)

7 Favoriser des espèces locales et vivaces et éviter la plantation d'espèces exotiques et envahissantes (voir la palette végétale recommandée dans le règlement)

O4 : CONCEVOIR DES CLÔTURES RELAIS DE BIODIVERSITÉ

Les clôtures représentent un enjeu pour la circulation et la continuité des espaces. Le traitement et l'implantation des clôtures peut constituer un obstacle pour l'écoulement des eaux de ruissellement et fragmenter les voies de déplacement des espèces lorsqu'elles sont infranchissables.

La conception des clôtures peut cependant être favorable à la biodiversité lorsqu'elles tiennent compte de leur environnement immédiat.

1

Maintenir les haies et les aménagements existants (murs, murets, clôtures) lorsqu'ils sont support de biodiversité (présence d'anfractuosités sur les éléments artificiels)

2

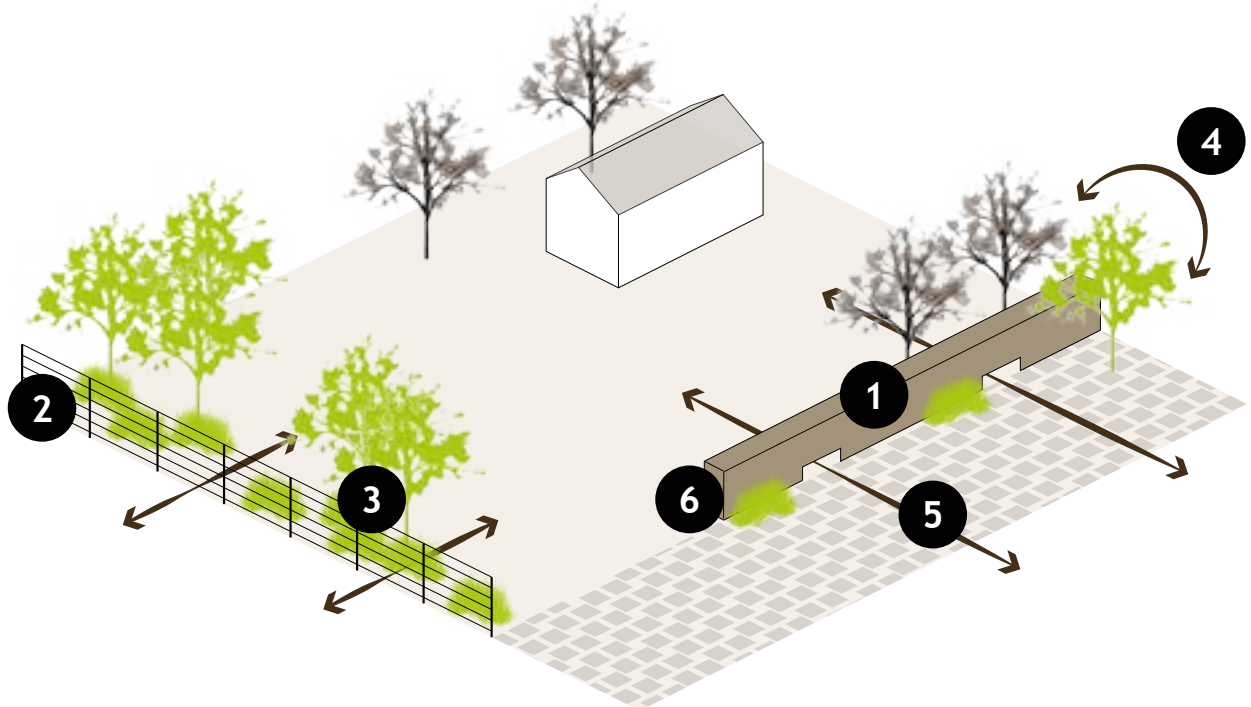
Privilégier les clôtures poreuses (haies vives ou grillage doublé d'une haie vive), permettant d'assurer une continuité végétale entre le terrain et son environnement naturel ou urbanisé

3

Privilégier des limites séparatives plantées, constituées de haies vives épaisses et d'essences diversifiées

4

Végétaliser les interfaces entre les espaces publics et privés permettant d'assurer une continuité de végétation de chaque côté des limites séparatives



5

Assurer, dans la mesure du possible, le passage de la faune sauvage au sol par la création d'ouvertures de 15 x 15 cm, espacées tous les 5 mètres, notamment en zones agricoles et naturelles

6

Privilégier des matériaux naturels ou biosourcés (type bois, terre crue, pierre sèche etc.) en cas d'implantation de murets

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

En complément des orientations d'aménagement applicables à tous les projets, des orientations spécifiques viennent s'appliquer aux abords des milieux constitutifs des continuités écologiques.

5

TRAITER LES LISIÈRES AU CONTACT DES MILIEUX NATURELS BOISÉS

6

TRAITER LES LISIÈRES AU CONTACT DES MILIEUX AGRICOLES ET OUVERTS

7

TRAITER LES LISIÈRES AU CONTACT DES MILIEUX AQUATIQUES

05 : TRAITER LES LISIÈRES AU CONTACT DES MILIEUX NATURELS BOISÉS

Les principaux boisements de la commune sont essentiellement associés au réseau hydrographique. Les espaces de marais liés aux marais de la Seudre et les quelques boisements significatifs présents sur la commune permettent aux différentes espèces de rejoindre les réservoirs de biodiversité.

Les espaces de transition entre l'urbanisation et les milieux boisés représentent de nombreux enjeux écologiques ; conserver des habitats pour la biodiversité et permettre le déplacement des espèces animales et végétales. En effet ces lisières assurent la circulation des espèces qui n'ont pas d'intérêt à pénétrer au sein des secteurs bâtis.

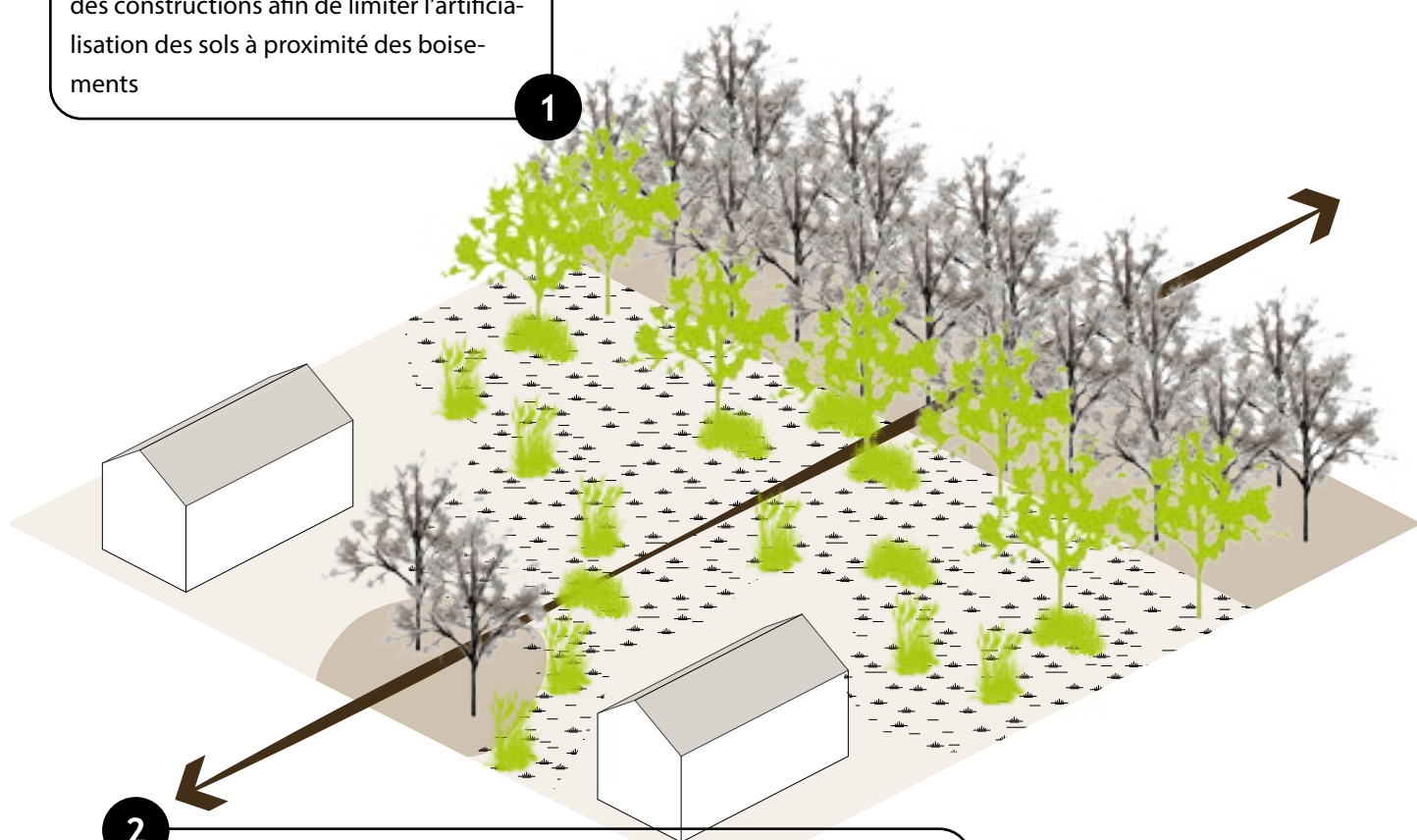
Les situations de lisières marquent également la limite des espaces urbains. Ainsi elles jouent un rôle d'insertion des constructions et des aménagements dans le paysage.



Localisation des lisières urbaines «milieux naturels - milieux urbanisés»

Aménager une transition douce entre le projet et le milieu naturel par un retrait des constructions afin de limiter l'artificialisation des sols à proximité des boisements

1



2

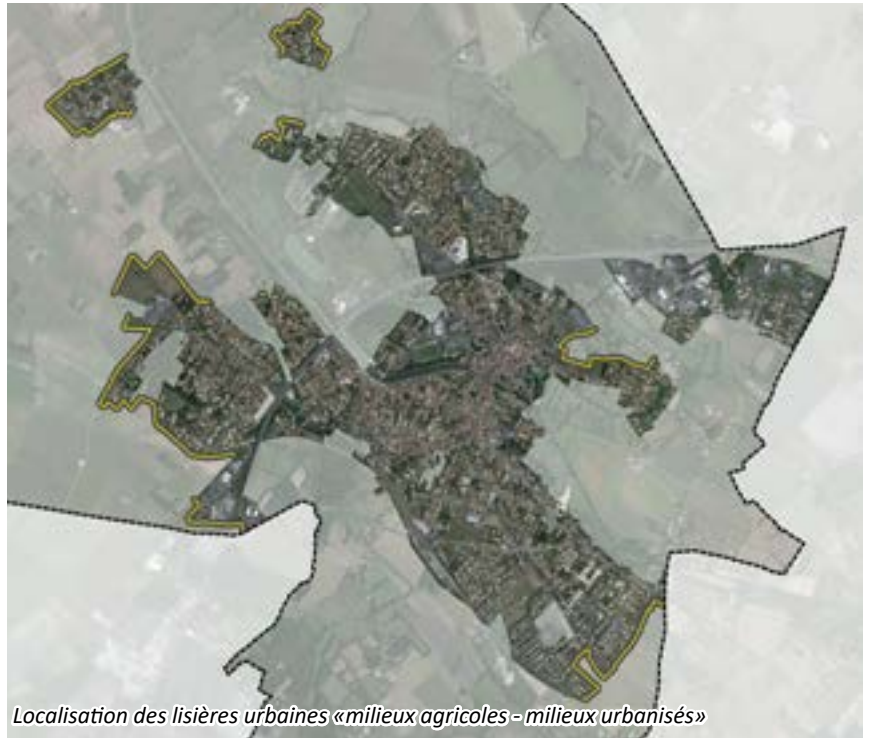
Conserver et restaurer les linéaires végétalisés en lien avec les éléments boisés existant, sous la forme de bosquets ou de haies champêtres, afin d'améliorer les possibilités de déplacement des espèces animales et végétales

06 : TRAITER LES LISIÈRES AU CONTACT DES MILIEUX AGRICOLES ET OUVERTS

Ces milieux agricoles et « ouverts » représentent des enjeux écologiques variables en fonction des pratiques mises en place pour assurer leur culture et des interactions entretenues avec les milieux avoisinants. Ils constituent des sites de repos et de nourrissage pour l'avifaune et permettent dans certaines conditions le déplacement d'espèces animales.

L'interface entre le développement urbain et les milieux agricoles et ouverts soulève des enjeux importants vis-à-vis du traitement des espaces cultivés, notamment lorsqu'ils sont traités avec des produits phytosanitaires.

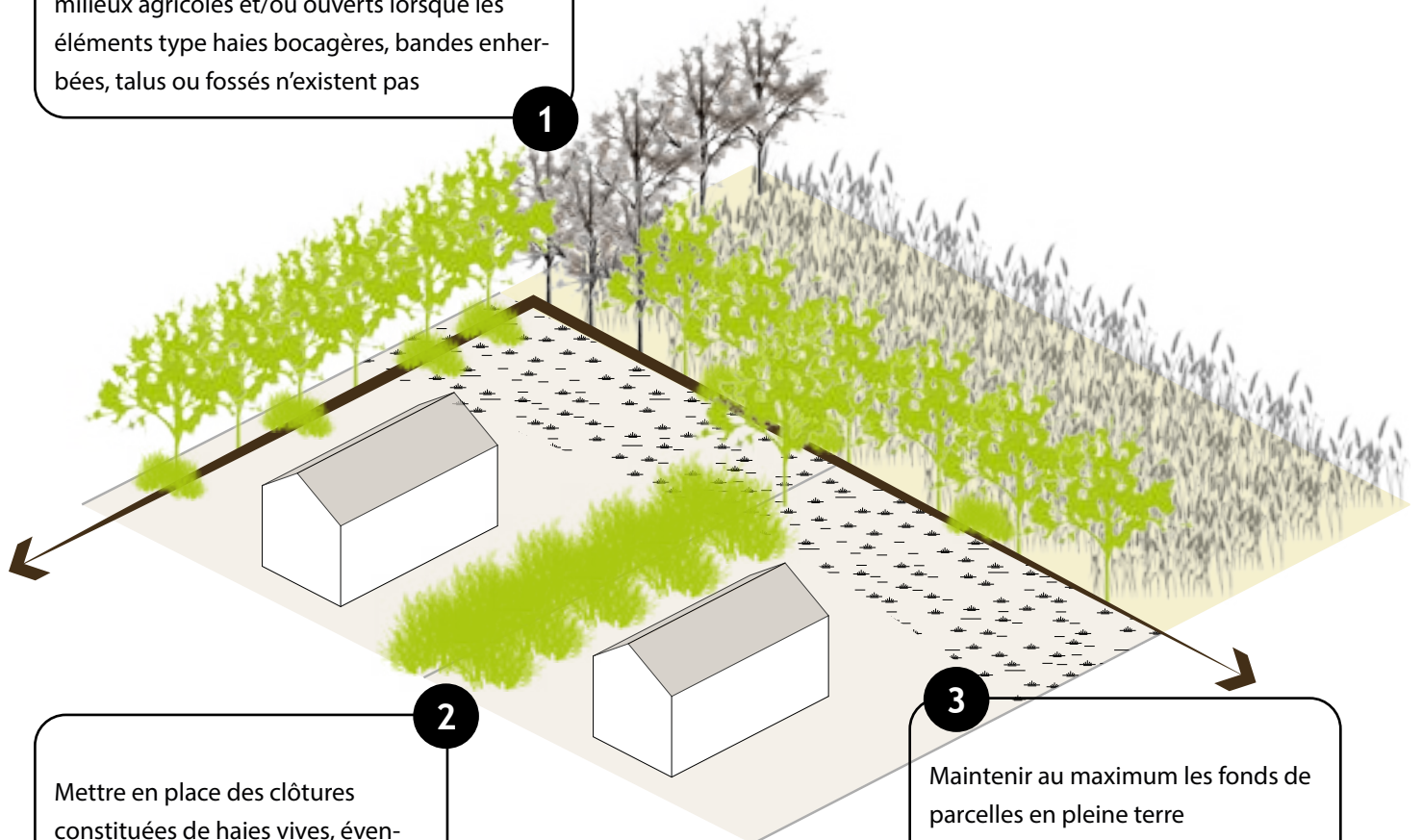
La création ou le maintien de lisières permet la mise en place d'un espace « tampon ». Cet espace joue également un rôle d'infiltration des eaux de ruissellement et permet la circulation de la faune.



Localisation des lisières urbaines «milieux agricoles - milieux urbanisés»

Créer des interfaces végétalisées au droit des milieux agricoles et/ou ouverts lorsque les éléments type haies bocagères, bandes enherbées, talus ou fossés n'existent pas

1



2

Mettre en place des clôtures constituées de haies vives, éventuellement doublées d'un grillage (sauf en cas de mur préexistant)

3

Maintenir au maximum les fonds de parcelles en pleine terre

07 : TRAITER LES LISIÈRES AU CONTACT DES MILIEUX AQUATIQUES

Les milieux aquatiques correspondent aux cours d'eau, canaux, plans d'eau et ripisylves. Les principales continuités écologiques associées à ce milieu sont le fleuve de la Seudre et le réseau hydrographique secondaire constitué du Bertu, du Riveau et du Monnard

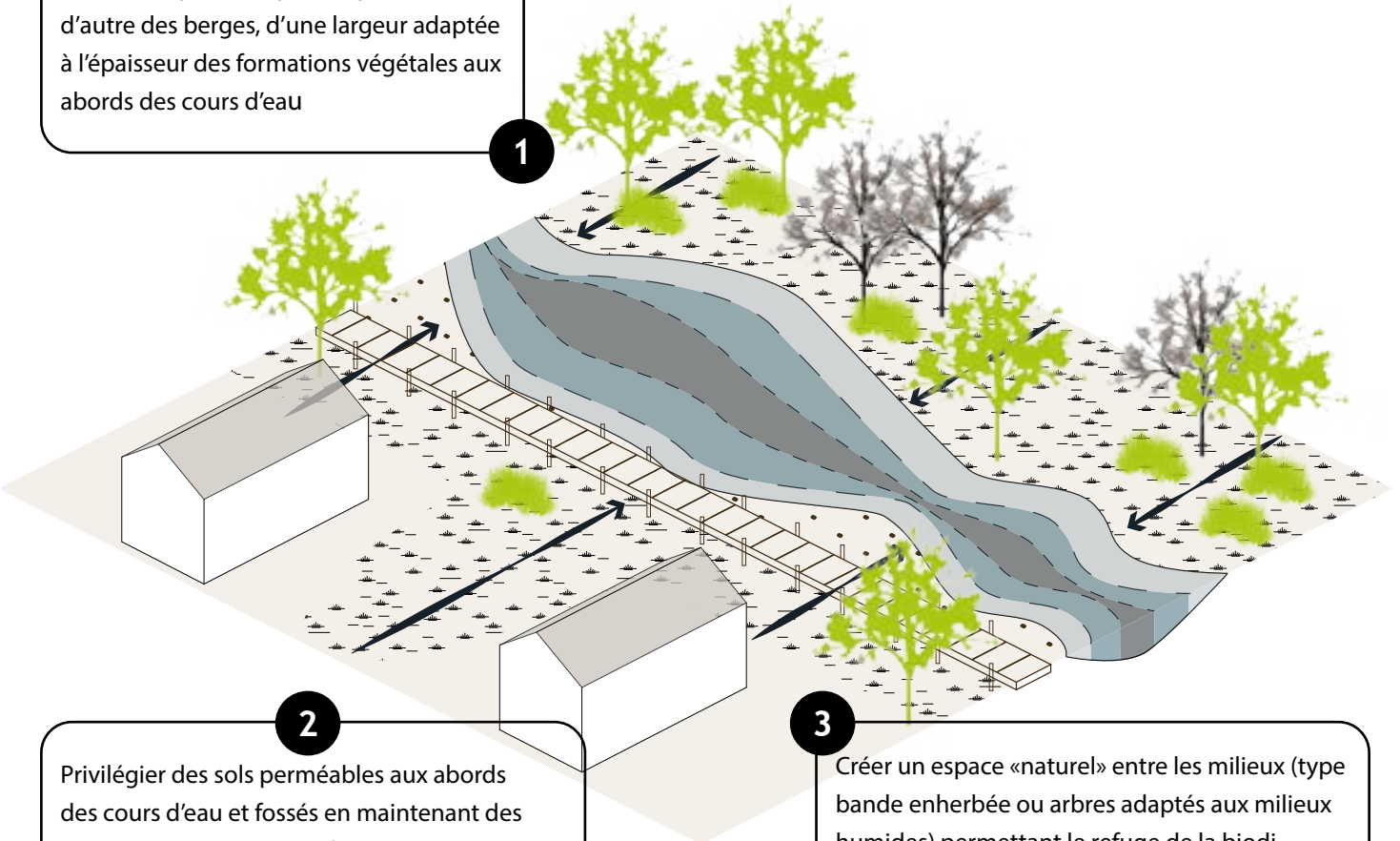
Les espaces situés autour de ces cours d'eau présente des milieux d'intérêts écologiques (prairies humides, ripisylves, boisements alluviaux...) favorables à la reproduction et la dispersion des espèces aquatiques.

Ces milieux assurent des fonctions écologiques : diversité du vivant et des habitats pour la faune et la flore, maintien et enrichissement des sols, puits de carbone, régulation des ruissellements d'eaux pluviales, etc. Leur maintien demande la préservation absolue de leurs abords.



Localisation des lisières urbaines «milieux aquatiques - milieux urbanisés»

Créer un espace tampon de part et d'autre des berges, d'une largeur adaptée à l'épaisseur des formations végétales aux abords des cours d'eau



1

2

3

Privilégier des sols perméables aux abords des cours d'eau et fossés en maintenant des espaces de pleine terre, afin de réduire les ruissellements et de prévenir les risques pour les biens en cas d'inondation

Créer un espace «naturel» entre les milieux (type bande enherbée ou arbres adaptés aux milieux humides) permettant le refuge de la biodiversité, limitant le ruissellement et assurant la stabilité de la berge